



Compte-rendu du CTSS DIRAG du 28 juin 2018

Une déclaration liminaire intersyndicale est lue. Nous dénonçons notamment les suppressions de postes en Guyane suite à la dernière CAP et les nouveaux bricolages de la direction.

1. PV des CTSS

De nombreux retards sont à déplorer dans les PV depuis fin octobre. Ceux du 31 octobre 2017 et 15 mars 2018 sont en relecture, mais toujours rien pour les CTSS du 23 novembre 2017, 5 décembre 2017 et 4 avril 2018.

2. Suivi des actions CTSS précédents

CTSS du 19/01/17 : des formations Libre Office restent à réaliser.

CTSS du 23/11/17 : le document d'organisation (DO) sur les permanences a été revu, notamment pour les appels vers les permanences direction et métier. Une astreinte MIR a été mise en place. Il reste à organiser les permanences de TTI. Rappel : le prévi ne doit appeler qu'un seul des deux numéros de permanence (métier ou direction). En cas de problème OBS ou TTI, c'est le permanencier de direction qui prend les commandes.

CTSS du 05/02/17 : les frais de repas en mission pour les Iles du Nord et la Guyane sont en cours de révision. *Suite à notre question sur les frais de mission, on apprend que la DIRAG est désormais intégrée au marché des réservations d'hébergement pour les agents comme en métropole (réservation du logement par un prestataire). Nous déplorons que cette communication, favorable aux agents, n'ait pas été faite plus tôt.*

CTSS du 15/03/18 : formation AROME, visiblement, tous les agents n'ont pas été formés.

CTSS du 04/04/18 : réunions de services plénières demandées par les RP. Seul le CM971/D a répondu.

3. Point de réorganisation ADM

Beaucoup de retard pris dans le GT de la DIRAG, des réunions se sont tenues dont la dernière date du 23 mars. Des réflexions sont en cours en métropole sur l'organisation des CSP (Centres de Services Partagés). Selon ADM/D, le scénario d'une DIRAG avec des agents pouvant intégrer ces CSP au 1^{er} janvier 2019 n'a pas été retenu, il faudra attendre 2020. Les agents ont par ailleurs reçu des formations en avril, et qui ont été appréciées selon ADM/D.

4. Changement d'organisation au CM971 : poste COM/COM/PREVI

Ce changement est proposé par la direction à la demande de l'agent désirant participer à la prévi. *La CFDT-Météo y est favorable* pour l'intérêt de l'agent (sous conditions et avec renfort organisé) et dans l'intérêt du service prévi (bilans en nette hausse). Nous avons donc voté pour, sous réserve de l'accord de l'agent. Un syndicat s'est abstenu, les autres ont voté contre. La directrice rencontrera à nouveau l'agent avant de rendre sa décision. En cas de refus, le poste sera transformé à la prochaine mutation en CAP.



5. Evolution d'organisation sur l'amélioration de la prévision

La direction envisage la création d'un CAPSM (Comité d'amélioration de la prévision et des services météorologiques) pour pallier les carences dans le transfert des connaissances entre le monde des études (EC-MPF) et les services de prévision.

Toutefois, il n'est pas prévu de prévisionnistes dans ce comité. De plus, la direction veut **créer un nouveau poste EC-MPF/TICI** (Transfert Interne de Connaissance et Innovation), ITM (ou TSM) chargé d'études et secrétaire de ce comité auquel il ne participe pas. Cerise sur le gâteau, **cette création se fait au détriment du poste PREVI/PCA du CM973**, qui sera supprimé suite à une mutation lors de la dernière CAP, et la direction d'assumer ce choix. Au passage, la direction en profite pour supprimer le terme LIP (Laboratoire inter-régional de prévision) de l'organisation en Guadeloupe.

Selon la CFDT-Météo, tout cela n'est pas très cohérent. Même si nous voyons plutôt d'un bon œil la coordination des études et le transfert des connaissances, puisque nous en étions demandeurs, la méthode de la direction a plongé dans l'incompréhension de nombreux collègues, y compris parmi l'encadrement, visiblement non informés de ce changement. De plus, les tâches du TICI pourraient être assurées et réparties sur les nombreux agents ITM ou TSM de EC-MPF.

Les syndicats votent donc unanimement contre ce projet, qui sera représenté au CTSS reconvoqué.

Une motion intersyndicale est déposée, contre la suppression du poste PREVI/PCA de Guyane.

Vote : 5 POUR.

6. Evolution organisation TTI et CM973/MIR/D

Les syndicats dénoncent tous le nouveau coup dur porté en Guyane. En effet, suite à la CAP d'automne, 2 agents ont été mutés sur un même poste TTI en Martinique (dont 1 sous réserve de ce CTSS). Le résultat de cette CAP nous interroge.

Ainsi, la direction « a saisi l'opportunité » pour supprimer un poste TTI en Guyane. Elle veut faire assurer l'intérim TTI par le nouveau chef OBS du CM973. Du bricolage (*cf. déclaration liminaire*). Mais qui va dans le sens des directives du PDG selon la directrice, puisque celui-ci préconise de « mutualiser les services TTI et OBS ».

On apprend également que la direction a refusé la venue d'un VMR en Guyane pour des raisons budgétaires, et que le service de prévision sera fermé 9 nuits consécutives suite à de mauvaises anticipations dans les effectifs. Quelle gestion déplorable ! Et derrière, ce sont les agents qui trinquent, ainsi que le service rendu dégradé.

Les syndicats ont voté unanimement contre.

Une motion intersyndicale a été déposée, pour le remplacement du TTI de Guyane, et parallèlement pour l'affectation du TTI affecté en surnombre en Martinique au poste EC-MPF/ Responsable Production qui se libère (demande de l'agent). Vote : 5 POUR.

7. Organisation des réseaux sociaux

La CFDT-Météo a fait part de son étonnement sur le fait que le Guyane n'était pas représentée dans le projet. Aucun compte FB dédié, d'autant plus fâcheux après l'événement météo du 24 juin (un communiqué de presse MF a été publié dans les 48h). La direction répond qu'il n'y avait pas de



volonté d'exclure la Guyane mais qu'il manque des moyens humains et de relais local pour poster des messages sur les réseaux sociaux en Guyane. Une fonction Com/Com sera ajoutée à la fiche de poste du chef Clim lorsqu'il sera remplacé à la prochaine CAP.

8. Information AP 2022

Le PDG doit faire une intervention en visio, mais une nouvelle fois incompatible avec les horaires Antilles-Guyane, ce que nous faisons remarquer. La directrice n'annonce pas de grande révolution pour la DIRAG, contrairement à la métropole : pas de réorganisation prévu à court terme, les changements vont être préparés en vue de 2022. L'effectif devrait encore baisser de 15 % en DIRAG sur la période.

Suite à notre question sur le regroupement en Martinique, il est désormais acté qu'il ne se fera pas au Lamentin. On s'oriente vers Desaix avec construction d'un bâtiment, ou un hypothétique nouveau site.

Concernant les CVM, ceux-ci vont baisser drastiquement au niveau international, avec pour conséquence possible une éventuelle reprise de la FIR de Cayenne par un pays étranger.

9. DIRAG/PREVI et poste PRS (previ régional synoptique).

Suite à une question sur le fonctionnement de DIRAG/PREVI pour la saison cyclonique, la directrice confirme que le poste PRS sera réactivé au 2 juillet, ainsi que la production d'ANASYG et la reprise des téléconférences. La situation est pourtant loin d'être nominale et en sous-effectif par rapport au TROED.

La directrice annonce que de nouveaux ETP d'ITM prévus (poste PRS de Martinique) seront ouverts l'année prochaine pour le SWFDP. Ces postes seront délocalisables en Guyane et en Guadeloupe puisque les moyens techniques le permettent. Ils ont vocation à être pourvus par des TSM passant l'IT pro selon la direction, ce qui représente une opportunité pour tous les TSM de la DIRAG.

Le CTSS est reconvoqué le 27 juillet 2018, sur les points 5 et 6.